

Visages de Camargue

MAI-JUIN 2008

LETTRÉ DU PARC NATUREL RÉGIONAL



Un journal pour un nouveau départ

Après plusieurs années de tourmente, l'année 2007 a connu une extraordinaire mobilisation des amoureux de la Camargue pour conserver le Parc naturel régional et développer son activité.

Vous qui avez téléphoné et écrit pour soutenir le Parc, vous qui êtes venus à différentes réunions d'information pour comprendre ce qui se passait et qui avez donné de votre temps pour aider le Parc, vous enfin, qui, par votre engagement et vos dons, avez fait le succès de la grande manifestation du 2 juin 2007 à Arles, soyez-en, une fois encore, tous remerciés ! C'est aussi l'occasion de souligner le rôle important joué pendant tous ces mois par le Comité de Soutien du Parc, dont les initiatives et l'engagement financier et humain ont été déterminants. Cette mobilisation a participé largement à la résolution des problèmes et à l'établissement du calme nécessaire au

fonctionnement du Parc. L'année 2008 voit la stabilisation de la structure du Parc, le redémarrage des actions et la reprise de nombreux chantiers.

L'objectif de ce journal est de mieux vous en informer, mais aussi de renforcer le lien qui relie le Parc et l'ensemble de ses habitants et partenaires, en ouvrant plus ses pages à des sujets en lien avec le quotidien du territoire.

Nourri de vos remarques et suggestions, et en accord avec la Commission Administration, finances et communication du Parc, voici aujourd'hui le premier numéro : une maquette plus aérée, et petit à petit, un enrichissement du contenu.

Ce journal sera publié tous les deux mois et sera adressé aux habitants et aux partenaires du Parc, sur le territoire d'étude de la future charte du Parc, à savoir le périmètre actuel étendu à Mas-Thibert, (commune d'Arles) et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Ce journal est aussi le vôtre : n'hésitez pas, pour le faire vivre, à faire part de vos remarques et à proposer des projets d'articles.



Minimiser les dégâts causés par les flamants roses dans les rizières

Depuis plus de 20 ans, le Syndicat des riziculteurs, le Centre français du riz, la Station biologique de la Tour du Valat, la Compagnie des Salins du Midi et le Parc naturel régional de Camargue, recherchent des solutions pour diminuer l'impact des flamants roses sur les rizières au printemps. En effet, dès le mois d'avril alors que les rizières commencent à être mises en eau, les oiseaux viennent s'y nourrir, détruisant ainsi le lit de semence. A l'origine, lors des premiers constats de dégâts en 1982, le parc naturel régional de Camargue a investi dans du matériel sonore d'effarouchement (canons à gaz). Si les canons à

gaz restent à ce jour encore efficaces, des dégâts sont toutefois constatés avec plus ou moins d'intensité selon les années.

C'est pourquoi, cette année, sont testés de nouveaux dispositifs d'effarouchement lumineux types, lampe flash basse consommation ou encore spot solaire. En effet, il semblerait que les éclats lumineux soient également efficaces pour effaroucher les flamants roses. Une vingtaine d'agriculteurs avec le concours du Centre français du riz et du Parc naturel régional de Camargue se sont engagés dans cette nouvelle voie pour valider ce nouveau dispositif.

SOMMAIRE

- Vente directe collective de produits de terroir en camargue p. 2
- Cartographie des habitats naturels dans le cadre de natura 2000 p. 3
- De nouveaux outils pédagogiques pour le parc p. 3

Le Contrat de delta

- Un territoire, des hommes, un avenir ... p. 5
- L'apport d'eau douce, une nécessité à raisonner... p. 5
- La Commission Exécutive de l'Eau, au coeur du consensus... p. 6
- SPANC, une mission publique au service de l'eau et des usagers p. 8



Par ailleurs, la Compagnie des Salins du Midi a accepté de procéder à un décalage dans la mise en eau de l'étang du Fangassier, déclenchant l'installation des oiseaux nicheurs sur l'îlot de reproduction situé au milieu de l'étang. Ce décalage permet de mobiliser les couples de flamants roses lors de leur installation au nid, délaissant ainsi les rizières au même moment.

Enfin, pendant toute la phase des semailles du riz qui dure un bon mois, une expérimentation de rizières dites "sacrifiées" va être conduite. Là encore il s'agit de diminuer la dispersion des flamants roses sur l'ensemble du delta en les maintenant sur des parcelles rizicoles

bien identifiées, proches des lieux de nidification... D'autres dispositifs sont à l'étude telle que la création de haies anti flamants, l'utilisation de systèmes nouveaux d'effarouchement, la gestion des milieux naturels plus attractifs etc...

Il y a encore de nombreuses pistes à explorer... Ce partenariat maintenu entre les socio professionnels, les scientifiques, les gestionnaires et le Parc, ne peut que favoriser la recherche de solutions adaptées permettant d'intégrer l'économie agricole à la protection de l'environnement.



Parade nuptiale des flamants roses.

Contacts :

*Amélie Laencina, Philippe Isenmann,
Régis Vianet, 04 90 97 10 40 ;
Cyrille Thomas, Centre français du Riz ;
Arnaud Béchet, Tour du Valat.*

Vente directe collective de produits de terroir en camargue

Dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (PER) "D.E.L.T.A Camargue", labellisé par décret en février 2007, le Parc accompagne un projet de création d'un point de vente direct collectif de produits de terroir. En vue d'identifier les possibilités de commercialisation et réunir les conditions techniques, financières et juridiques préalables à l'aménagement de ce point de vente, le Parc a confié en février 2008 une mission d'expertise et d'étude de faisabilité à la société Mirvalt.

Dans un premier temps, les responsables du cabinet Mirvalt ont rencontré une vingtaine de producteurs de Camargue et d'organismes professionnels (syndicats des riziculteurs, de l'AOC Taureau de Camargue, Chambre d'Agriculture 13, CCI du

Pays d'Arles...) afin d'examiner plus précisément l'offre potentielle de produits commercialisables, et d'identifier les attentes et l'implication des producteurs et des partenaires dans le projet.

Les conclusions de ce premier travail d'enquête montrent que 12 producteurs sont intéressés par la mise en place d'un point de vente direct collectif et qu'il existe une diversité de produits proposés par les agriculteurs (riz, taureau, vin, fruits et légumes, huile, confitures et jus de fruits, produits de la pêche). Toutefois, la gamme de produits demeure très limitée et les produits les plus recherchés par les consommateurs dans un point de vente direct sont pour l'instant totalement absents, à savoir les charcuteries/salaisons, les volailles, les fromages et produits laitiers. En effet, comme ont pu le vérifier plusieurs producteurs de Camargue à l'occasion d'un voyage d'études organisé les 8 et 9 avril dernier dans la région de Toulouse, dans le Lot et en Catalogne, les points de vente collectifs visités font près de 80 % de leur chiffre d'affaires grâce à la vente de ces produits.

Aussi, les producteurs et le Parc ont d'ores déjà décidé de se mobiliser pour identifier d'autres agriculteurs sur les zones limitrophes du Parc naturel régional (Camargue gardoise par exemple) et au-delà de la Camargue (Crau, Alpilles...) pouvant s'impliquer dans le projet et fournir cette gamme de produits.



Les participants au voyage d'étude lors de la visite d'un point de vente direct collectif à Figeac (46).

Contact : Dominique Vergnaud 04 90 97 10 40



Cartographie des habitats naturels dans le cadre de natura 2000

La Camargue abrite de nombreux habitats naturels humides dont une grande partie est considérée comme d'intérêt communautaire Natura 2000. Il s'agit notamment des lagunes, des dunes, des sansouïres, stepes salées ou marais temporaires. D'autres habitats tels que les roselières, les marais ouverts ou les canaux et roubines sont pris en compte en tant que milieux de vie d'espèces animales d'intérêt communautaire. Le Parc et le photographe Alain Lagrave ont mis en ligne des photos originales des habitats d'intérêt communautaire afin que vous puissiez vous familiariser avec la dénomination scientifique de ces paysages naturels souvent connus de tous sous d'autres appellations... Vous trouverez ces photos sur le site internet du parc dans la section Natura 2000 (www.parc-camargue.fr). De même, une cartographie précise de ces habitats est en cours d'élaboration avec la Réserve nationale (S.N.P.N.), la station biologique de la Tour du Valat et le syndicat mixte du domaine de la Palissade à l'échelle du delta. Les habitants, usagers et propriétaires seront peut-être contactés dans les prochaines semaines dans ce cadre. La carte des habitats servira de base à la définition des enjeux de conservation et de gestion du document d'objectifs Natura 2000 mais aussi à la contractualisation avec les propriétaires privés (mesures agri-environnementales, contrats et charte Natura 2000).



Les habitats naturels, supports de la biodiversité : les milieux côtiers, littoraux, lagunaires (autres exemples sur www.parc-camargue.fr).

Contact :

Stéphane Arnassant, 04 90 97 10 40

•••• De nouveaux outils pédagogiques pour le parc

Pour 2008, le Parc lance la production de deux nouveaux outils de médiation au service du territoire et des publics : Tout d'abord, une nouvelle malle pédagogique dont les thèmes portent à la fois sur l'élevage et la biodiversité en Camargue. Son objectif est d'expliquer les liens unissant la nature et l'homme en Camargue à travers les savoir-faire liés à l'élevage.



Une nouvelle signalétique sur l'observatoire du Mas Neuf

L'observatoire du Mas neuf, au nord de l'étang du Vaccarès, sur la départementale D37 est un point d'arrêt privilégié pour les visiteurs en Camargue. Au printemps, jusqu'à 400 personnes par jour y font un arrêt plus ou moins prolongé pour contempler les paysages Camarguais au nord et au sud. La signalétique précédente, usée par plusieurs années de présence en plein air, fait peau neuve et permettra de donner un éclairage nouveau sur l'interprétation des paysages et la connaissance de la faune et la flore locales, avec des textes en français et en anglais.



Un des nouveaux panneaux de l'observatoire du Mas-Neuf.



Un élément de la malle pédagogique "Découvons la Camargue".

Cet outil abordera des problématiques non seulement écologiques, mais aussi géographiques, historiques et économiques. Cette mallette contiendra différentes ressources (cartes, livres, documents divers, illustrations, fiches pédagogiques, jeux et matériels pour monter des expériences) mais également une mini-structure à déployer qui présentera la diversité du territoire à 3 échelles différentes: le terroir, l'animal et l'homme. Correspondant à différents besoins (animations scolaires, grand public...), cet outil de médiation s'adressera aux enseignants du primaire des écoles du

Parc, aux collèges et aux lycées, et bien sûr aux manadiers qui inscrivent la pédagogie au cœur de leur activité dans les manades. Précisons enfin que l'élaboration de ce nouvel outil, dont la conception a été confiée à Jean Roché, consultant en environnement, fait l'objet d'un comité de pilotage technique composé de personnels enseignants formateurs mais aussi de manadiers afin qu'il corresponde bien aux attentes de chacun et puisse toucher tous ses futurs publics.

L'autre outil pédagogique n'est pas une création ex-nihilo mais une amélioration de la malle "Découvrons la Camargue" élaborée et produite en 1999 et dupliquée depuis en trois exemplaires. Pour rappel, cette malle pédagogique composée de 48 maquettes présente une approche globale du territoire camarguais dans ses aspects paysagers et patrimoniaux au sens large du terme (architecturaux, techniques, ethnologiques et naturels). Afin de rendre l'utilisation de cet outil plus aisée aux enseignants du primaire notamment, le Parc a confié à la structure associative "Les écologistes de l'Euzière", la conception de nouvelles fiches d'animations pratiques, qui permettront aux utilisateurs d'associer plus facilement et rapidement cette malle à des phases d'expérimentation en classe ou dans les milieux naturels camarguais lors de sorties naturelles non accompagnées.

Contact : Julien Faure, 04 90 97 10 40

Au musée de la camargue, exposition "La Camargue côté riz"

Depuis le 29 mars, date de son inauguration, et jusqu'au 31 décembre 2008, le riz s'expose au Musée de la Camargue dans une mise en scène réalisée en partenariat avec les riziculteurs de Camargue.

Une salle de l'exposition temporaire "La Camargue, côté riz".



Inauguration de l'exposition "La Camargue, côté riz", le 29 mars 2008 par Michel Vauzelle, Président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, député des Bouches-du-Rhône; François Callet, Président du syndicat des riziculteurs de France et filières; Hervé Schiavetti, Président du Parc naturel régional de Camargue, Vice-Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, Maire d'Arles; Jean-Marc Charrier, Conseiller général des Bouches-du-Rhône, Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône; Roger de Murcia, adjoint au Maire des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Programme des activités de mai à juin 2008

ANIMATIONS

- Samedi 17 mai (dans le cadre de la Nuit des musées): Portes ouvertes de 18h00 à 21h00.
 - de 18h30 à 19h30 balade contée "Quand murmure le riz..." par Lise Gros. Tout public, enfants à partir de 6 ans.
 - de 19h30 à 20h30 visite guidée de l'exposition. Dans la limite des places disponibles. Gratuit.
- Samedi 31 mai à 11h00 et à 15h30: démonstration de cuisine avec dégustation à base de riz de Camargue, avec les Chefs de cuisine du Conservatoire des Cuisines de Camargue.

CONFÉRENCES

- Mercredi 11 juin à 18h00: Conférence de Jacques Rozière, riziculteur "Tout sur le riz" au Mas du Pont de Rousty.
- Vendredi 20 juin à 18h00: Conférence de Robert Brun, courtier en riz "Histoire contemporaine de la commercialisation du riz en France et en Europe", au Mas du Pont de Rousty.

VISITES GUIDÉES, ATELIERS

Pour les individuels adultes :

- Dimanche 25 mai à 15h00 (dans le cadre de la Fête de la nature): "A la découverte du riz de Camargue". Visite guidée de l'exposition suivie d'une visite de terrain sur le sentier du Mas du Pont de Rousty. Sur réservation.
- Samedi 31 mai à 10h00 au Musée de la Camargue: "La culture du riz au travers de 3 générations", Visite-conférence de l'exposition par Chantal Roblès, avec la famille Guillot.
- Vendredi 4 juillet à 11h00 au Musée de la Camargue: visite-conférence de l'exposition par Chantal Roblès, sur inscription de préférence. Dans la limite des places disponibles.

Pour les groupes, sur réservation :

- Visites guidées de l'exposition.
- Ateliers sur le thème du gluten et du riz pour les scolaires.

Renseignements :

Musée de la Camargue 04 90 97 10 82

Tout le programme sur le site Internet

www.parc-camargue.fr

Contrat de delta

Camargue

Un territoire, des hommes, un avenir

Comment concilier des attentes et des intérêts parfois divergents, ceux des agriculteurs, des pêcheurs, des éleveurs, des acteurs du tourisme, ceux des riverains bien sûr, tout en préservant un environnement dont ces activités et la sécurité de chacun dépendent? Le visiteur qui admire ce paysage, s'émerveille des troupeaux de taureaux, comme d'un envol de flamants roses, ignore l'équilibre fragile dont il résulte. Enlacé par les bras du Rhône, offert à la Méditerranée, le delta s'est construit au gré des caprices du plus puissant des fleuves français charriant ses alluvions que la mer, prenant le relais, a façonné à force de houles et de courants. Mais l'homme a depuis longtemps contribué à le dessiner, tentant, par digues et canaux, de dompter l'élément qui y règne en maître, l'eau.

Entre eaux douces et eaux salées, phénomène naturel et intervention humaine, le delta de Camargue définit un territoire singulier, internationalement reconnu pour sa richesse et sa diversité biologique puisqu'il figure parmi les 10 réserves de Biosphères françaises. Initié par le Parc naturel régional de Camargue et l'Agence de l'Eau, le contrat de delta œuvre au maintien de son équilibre aujourd'hui très vulnérable, dans la triple perspective environnementale, économique et de sécurité des biens et des personnes. Il rassemble autour d'un Comité de pilotage¹ des acteurs qui oeuvrent



Albaron (Opus Species / Parc naturel régional de Camargue).

en synergie sur quatre secteurs, l'île de Camargue, la Camargue saintoise, les berges du Rhône, la zone maritime du Parc. Vecteur d'une vision globale de la gestion de l'eau, en tant que paramètre primordial de l'aménagement et de la gestion du territoire, et répondant aux objectifs européens et nationaux de développement durable, le contrat de delta se veut un outil de réflexion, de débat, de concertation. Il est aussi l'espace de mise en application, après une phase d'étude, d'un programme d'actions et de travaux, financés par différents partenaires, visant à la préservation de la qualité des eaux, de la biodiversité et des activités humaines. Des objectifs auxquels s'engagent la Commission Exécutive de l'Eau et le Service Public d'Assainissement Non Collectif sur lesquels ce dossier apporte un éclairage particulier.

1. Le comité de pilotage, créé en décembre 2004, est constitué de représentants des collectivités territoriales, des services et établissements publics de l'état, et des usagers.

L'apport d'eau douce, une nécessité à raisonner...

Rencontre avec Bruno Blohorn, président de l'ASA d'irrigation de la Petite Montlong, riziculteur et éleveur de taureaux de combat. Cette association puise l'eau du grand Rhône pour alimenter des exploitations agricoles.

- Quel est la périodicité d'apport d'eau douce?

Actuellement, l'ASA pompe l'eau douce surtout l'été et à partir d'avril. Jusqu'à l'après guerre l'approvisionnement

se faisait en été pour le riz et en hiver pour submerger les vignes afin de lutter contre le phylloxera. Le système d'irrigation s'est fait à cette époque et aujourd'hui, le riz en profite.

- Quels sont les autres usages et les impacts, positifs et négatifs, de cet apport saisonnier d'eau douce?

L'apport d'eau douce sert à la culture mais aussi à l'alimentation des espaces naturels, des marais. Les

exploitants ont des espaces à entretenir, ils sont parfois aussi éleveurs, ils utilisent la chasse et intègrent donc des préoccupations environnementales : dessaler et préserver les zones humides. Pour la culture, pour les espaces naturels privés, cela ne pose donc pas de problème. Les gestionnaires du Vaccarès souhaiteraient une alimentation plus raisonnée, car un apport trop important d'eau douce change la salinité et le biotope. Mais si on supprime l'arrivée d'eau douce, le sel remonte à la surface, il n'y a pas non plus de biotope. Le Vaccarès pose problème car c'est le point le plus bas. L'ASA de Fumemorte ne peut pas gérer son débit d'eau car elle s'y écoule gravitairement. Le système hydraulique pourrait fonctionner mieux, mais cela nécessite des investissements.

- Y a-t-il des démarches dans ce sens ?

Non. L'ASA de Fumemorte doit investir pour rejeter dans le Rhône, mais elle ne veut pas dépenser plus. Il faudrait une subvention publique. En Camargue,

l'eau coule à l'envers de la pente, c'est une singularité. A l'époque de nos grands-parents, les Salins du Midi voulaient exploiter le sel du Vaccarès, donc les installations ne s'écoulaient pas dans l'étang, mais dans le Rhône, ce qui est plus écologique.

- La pollution liée à l'emploi de pesticides dans la riziculture ne pose-t-elle pas aussi problème ?

Nous sommes obligés d'utiliser des polluants sinon, il n'y a pas de riz. Du 15 avril à la fin juin, l'eau contient des résidus d'herbicides plus élevés que la normale sans être catastrophiques. Il vaut mieux ne pas l'envoyer dans le Vaccarès à cette période.

- Est-ce que les ASA sont structurées pour assumer la prise en compte de tous ces paramètres ?

Cela dépend des ASA, des présidents et du bureau. Les grandes ASA dont 3 ou 4 élus possèdent des espaces naturels à entretenir, ont ce souci global d'entretien de la zone humide.

La Commission Exécutive de l'Eau, au cœur du consensus...

*Ils sont pêcheur, agriculteur, technicien...
Regards croisés sur la situation de l'eau en Camargue.*

Deux fois par jour Gilbert Liabœuf se rend au Pertuis de la Fourcade afin de contrôler les 13 vannes qui assurent les échanges mer/étang : évacuation de l'étang pour maintenir le niveau d'eau, entrée de la mer pour réguler le taux de salinité et laisser passer les alevins d'anguilles... L'ouverture et la fermeture des vannes sont décidées lors des réunions de la Commission Exécutive De l'Eau. Mais

20 ans d'expérience ont valu à ce technicien hydraulique de la commune des Saintes-Marie-de-la-Mer, la confiance qui autorise les initiatives. *"Si un vent violent Nord/Nord Est amène un gros poids d'eau sur le sud, ou s'il y a un gros coup de mer, je ferme les vannes et j'en rends compte lors de mon rapport journalier."* L'exercice est complexe qui, selon la variabilité des usages de l'eau et celle de la pluviométrie, vise à maintenir un taux de salinité et un niveau d'eau qui conviennent aux activités économiques, sans nuire à l'environnement, tout en garantissant la sécurité des habitants. Car les inondations de 1993-1994 restent inscrites dans les mémoires et sont, avec les forts événements pluvieux de l'hiver 96, à l'origine de la création de la Commission Exécutive De l'Eau (CEDE), groupement informel qui rassemble régulièrement, au siège du Parc naturel régional de Camargue, près d'une vingtaine de structures, collectivités et acteurs socioprofessionnels, mobilisés dans la gestion hydraulique concertée du système Vaccarès.

Si le plus vaste étang de Camargue s'asséchait parfois au début du XX^e siècle, le développement de la riziculture, ces 50 dernières années, nécessite l'apport d'un volume d'eau douce important qui a contribué à complexifier le système. L'eau pompée



Manœuvre des vannes du pertuis de la Fourcade par Gilbert Liabœuf.



Le pertuis de la Fourcade, lieu d'échanges hydraulique et hydrobiologique entre la mer et les étangs.



Le garde d'Albaron.



Dégrillage de la station d'Albaron : arrivée des eaux du canal du Rousty.



Une des pompes de la station d'Albaron.

dans le Rhône puis évacuée des rizières alimente marais, étangs, lagunes, exprimant l'interaction entre les activités humaines et les écosystèmes. Canaux d'irrigation et de drainage, station de pompage, bassins et sous bassins d'assainissement sont gérés collectivement par les Associations Syndicales Autorisées (ASA), en concertation avec la CEDE. Elles procèdent au prélèvement de l'eau dans le grand et le petit Rhône (excepté les pompages privés) et à son évacuation vers le Vaccarès, le fleuve ou la mer.

“La station d'Albaron contrôle le niveau d'eau du plus grand des 6 bassins d'assainissement. Elle assure l'évacuation de 1 800 ha au Nord de la Camargue” explique Eddy Cuissard, agriculteur et président de l'ASA «Camargue, Corrèze-Major». *“La station et ses sous bassins ont chacun leur budget et leur mode de gestion. Le projet de leur regroupement, envisagé avec le Syndicat Mixte de Gestion des ASA et la CEDE, devrait favoriser un meilleur fonctionnement”.*

Et, tandis que Jean Laveterre, garde de la station, commente un bruit suspect – *“une anguille prise dans le dégrilleur² probablement”* –, il inspecte les pompes d'un oeil critique: *“elles datent du plan Marshall et les rôles (taxes) payés par les usagers ne permettent pas de financer leur remplacement.”* Une situation qu'il espère voir solutionner par le contrat de delta si, après le compte-rendu de l'état des lieux de l'assainissement, il apportait des aides financières et techniques à sa rénovation.

L'arrivée d'eau douce saisonnière est primordiale pour les agriculteurs, mais la pêche, elle, exige un équilibre permanent entre niveau d'eau et salinité. Pêcheur dans l'étang de la commune des Saintes Maries de la mer, dans le Malagroy et l'Impérial, où l'utilisation du moteur est interdite, André Four affiche une sensibilité écologique. *“La réserve Naturelle de Camargue est un modèle pour la question européenne des anguilles, car depuis 1997, elle a mis en place une régularisation afin de protéger les alevins³.”* Il s'inquiète des micro-organismes qui s'accrochent aux mailles des filets, du dépôt de limon

qui comble les étangs au Sud, de la disparition des joëls, de la prolifération de ces drôles de carpes gourmandes mais immangeables, même s'il n'apprécie pas trop la compagnie des cygnes protégés. Bien que les attentes des pêcheurs et des agriculteurs divergent, il souligne l'amélioration, ces 8 dernières années, de la concertation au sein de la CEDE qui a permis d'aboutir à un consensus acceptable par tous les acteurs. Du contrat de delta, il attend une amélioration et une meilleure maîtrise des ouvrages et plaide pour l'investissement dans des pompes à vis d'Archimède qui ont fait leur preuve en Espagne. Moins dévoreuses d'énergie, elles assurent aussi une meilleure protection des alevins! *“En Camargue, tout passe par la gestion et une meilleure qualité de l'eau”* conclut-il en relevant un “trabaque⁴” dans lequel se débat un noeud d'anguilles.

2. Sorte de grilles visant à bloquer les débris et autres solides susceptibles d'endommager la pompe.

3. Interdiction de la pêche du 1^{er} juillet au 15 septembre.

4. Trabaque ou capêchade en Languedoc-Roussillon, type de verveux, filet de pêche en forme d'entonnoir soutenu par une série de cerceaux, utilisé en poste fixe en eau peu profonde.



André Four, pêcheur aux Saintes-Maries-de-la-Mer.



Porte-eau en activité.

Mesure des niveaux d'eau par ultrason.

Chenal de sortie en mer du pertuis de la Fourcade.

Mesure des niveaux d'eau par échelle limnimétrique.

SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif), une mission publique au service de l'eau et des usagers

Déclarée année internationale de l'assainissement par l'Organisation des Nations Unies, l'année 2008 sera l'occasion d'informations et de débats sur le traitement et la préservation de l'eau et plus précisément sur les mesures à adopter afin de contribuer à l'amélioration des installations d'assainissement dont 2,6 milliards de personnes au monde sont dépourvues. Nationalement, la directive européenne du 21 Mai 1991, relative au traitement des eaux urbaines, et la plus récente loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, ont amené une révision de la politique d'assainissement. Les agglomérations sont tenues de garantir un système de collecte et de traitement des eaux usées et des systèmes d'assainissement autonome conformes à la protection de l'environnement.

La nature du sol, la présence de zones inondables et l'affleurement de la nappe phréatique font du delta de Camargue un territoire particulièrement sensible. De plus la communauté d'agglomération "Arles, Crau, Camargue, Montagnette" (ACCM) compte 3 300 habitations non raccordables à un réseau d'assainissement public collectif. Durant sa mission de diagnostic de conformité, le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) – mis en place par la communauté d'agglomération – a dénombré 1 000 installations défectueuses, dont un peu plus d'un tiers situées en Camargue. La réglementation française définit les normes de réhabilitation. Les habitations individuelles de moins de dix pièces principales doivent être équipées d'un dispositif traditionnel de traitement des eaux usées avec fosse toutes eaux et épandage qui nécessite le plus souvent, étant donnée la nature particulière du sol camarguais, une implantation sur tertre. Plus chers, les filtres à massif zéolithe, reproduisant les mécanismes épuratoires naturels du sol, offrent une alternative diminuant par 5 la surface d'occupation. Au delà de dix pièces, ou dans le cas d'habitats regroupés, une étude à la parcelle s'impose et des procédés d'assainissement dit "écologique" sont envisageables, filtres plantés de roseaux, lagunage... L'association du SPANC au contrat de delta Camargue porté

par le Parc de Camargue lui permet de bénéficier d'un financement de l'Agence de l'Eau et de la Région PACA. Les particuliers pourront donc obtenir des aides à la réhabilitation des installations. Des aides limitées dans le temps puisque la mise aux normes doit intervenir au plus tard 4 ans après le contrôle. Dans le cas d'une réhabilitation ou d'une nouvelle installation, les techniciens du SPANC fournissent, à la demande, des informations et conseils techniques adaptés aux besoins ainsi qu'à la configuration et à la nature du sol. Leur mission de service publique inclut la vérification du fonctionnement et de l'entretien des systèmes d'assainissement. Des attributions qui s'inscrivent dans une perspective environnementale et de santé publique et qui contribuent à préserver une ressource vitale, l'eau.

Renseignements :

Communauté d'agglomération "Arles, Crau, Camargue, Montagnette" : Service Public de l'Assainissement Non Collectif : 04 90 18 31 65.
Parc naturel régional de Camargue, Mission "Eau et gestion des milieux aquatiques" : 04 90 97 10 40.

À VOS AGENDAS

- **Mardi 27 mai - 18h**
Mas du Pont de Rousty : Réunion publique d'information sur l'assainissement non collectif
- **Mercredi 28 mai - 14h30**
Bureau du Parc naturel régional de Camargue
- **Mardi 3 juin - 17h30**
Salle polyvalente du Sambuc : Réunion publique d'information sur l'assainissement non collectif
- **Vendredi 13 juin - 17h**
Assemblée générale du Comité de soutien du Parc
- **Mardi 17 juin**
Domaine de Méjanes : Signature de la charte de tourisme équestre
- **Jedi 19 juin - 9h30**
Comité syndical du Parc